Transition énergétique NC: bilan et perspectives

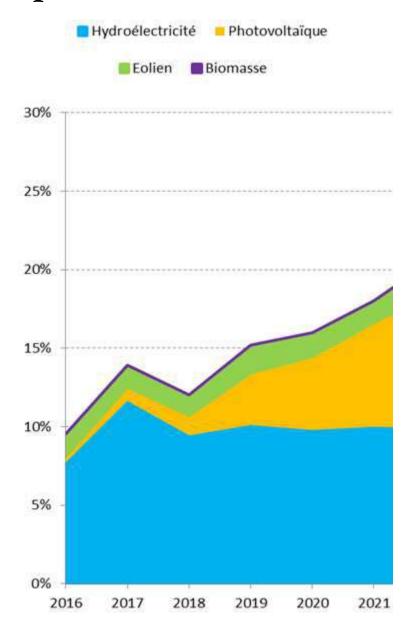
Evènement Station N du 3 juin 2022

Ordre du jour

- 1. Rappel: pourquoi une révision du STENC?
- 2. Quelles réalisations depuis la conférence CPS de juin 2021 ?
 - Conception et vote du STENC V2 (en mai au GNC, en juillet au Congrès)
 - O Vote modification délibération 195 et PPE (en juillet au Congrès)
 - Programme de coopération avec l'UE (contractualisation en cours)
 - O Signature d'un MOU métallurgie (signé en mai 2022)

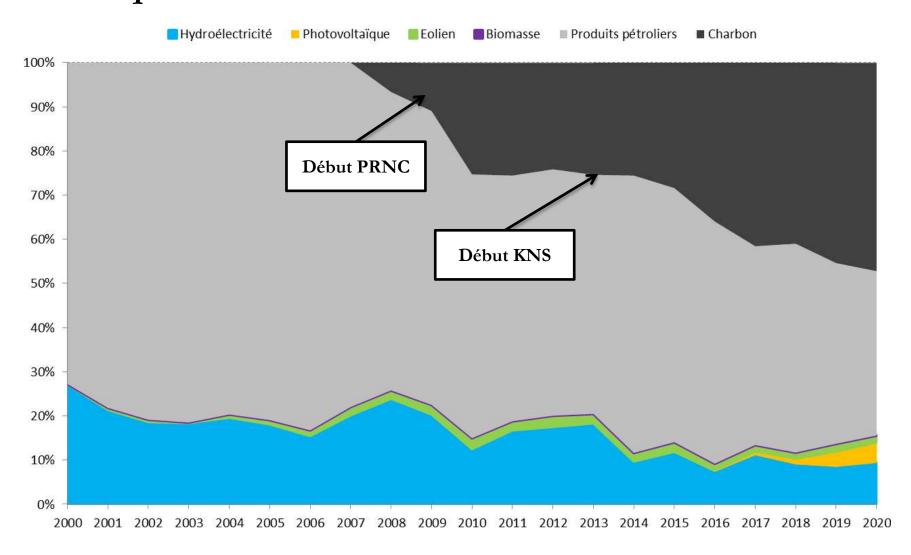
1.	Pourq	uoi un	e révisi	ion du	STENC	

Forte montée en puissance de la filière PV



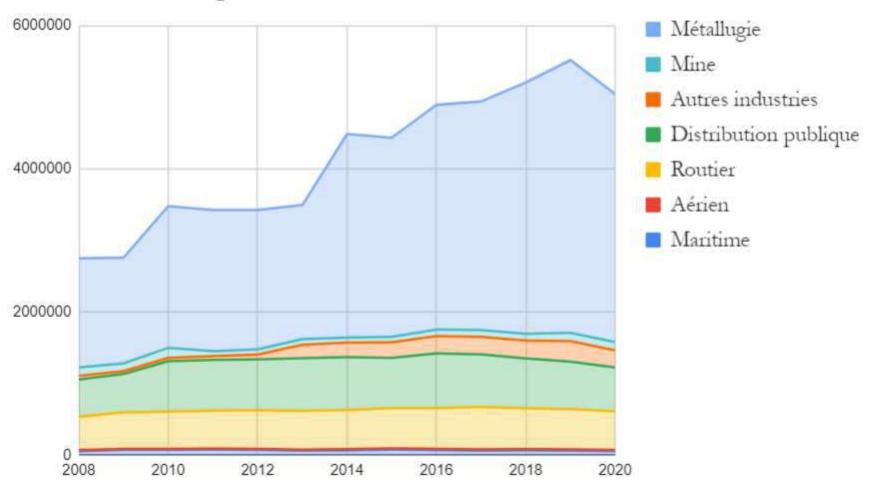
% de pénétration des ENR dans le mix électrique

Mais un impact « macro » encore modeste sur le mix électrique de la Nouvelle-Calédonie

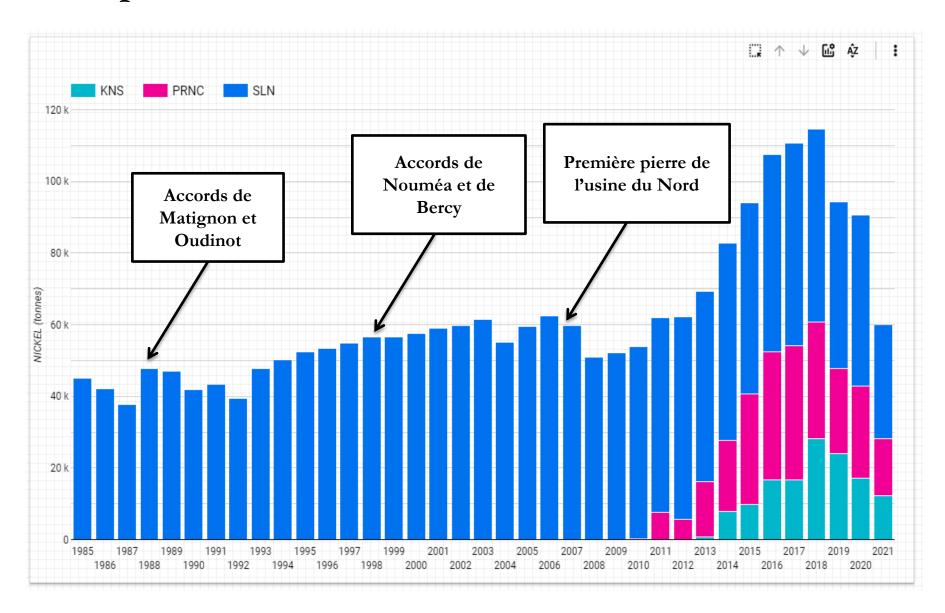


Des émissions de GES toujours en augmentation

Emissions de GES par secteur



Une source de difficulté : l'ambition métallurgique décuplée (production métallurgique depuis 1985)

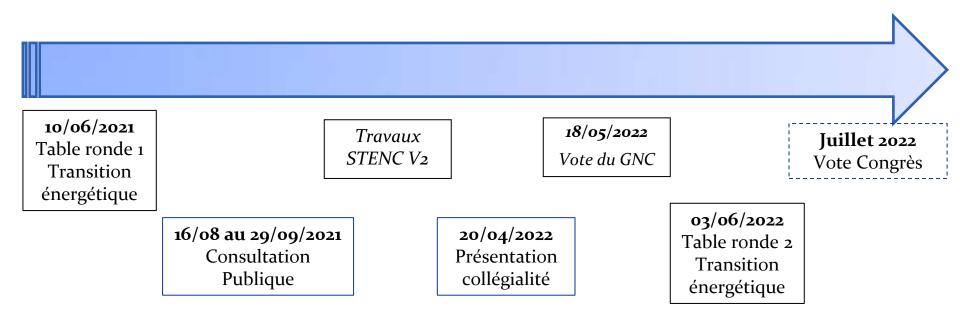


2. Quelles réalisations depuis la conférence CPS de juin 2021 ?

Quelles réalisations depuis la conférence CPS de juin 2021 ?

- Conception et vote du STENC V2 (en mai au GNC, en juillet au Congrès)
- Modification délibération 195 et PPE (en juillet au Congrès)
- Programme de coopération avec l'UE (en cours de contractualisation)
- Signature d'un MOU métallurgie (signé en mai 2022)

Etapes de révision du STENC et PPE



Le STENC 2.0

Objectif global: atteindre d'ici 2035 la réduction minimum de 70% des gaz à effet de serre comparativement à 2019

Ambition 1 : Verdir l'industrie minière et métallurgique

Objectif 2030 : Taux de pénétration des EnR de minimum 50 % dans le mix énergétique Métallurgie

Ambition 2 : Développer la mobilité décarbonée

Objectif 2030 : 18 500 véhicules propres minimum en circulation + 50% des nouvelles ventes

Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique du territoire

Objectif 2030 : Baisse de 30% minimum de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire comparativement à 2019

Modification de la délibération 195

- Remplacement de la PPI par la PPE
- Création d'une nouvelle activité, le stockage électricité, et définition d'un cadre réglementaire pour ces installations (procédure d'autorisation d'exploiter, rémunération, etc.)
- Adaptation du cadre réglementaire pour décarboner l'industrie métallurgique :
 - Tarif spécifique métallurgie
 - Modification des critères d'octroi des autorisations d'exploiter
 - Elargissement de la définition de réseaux privés

La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie)

<u>Programmation Pluriannuelle</u> <u>des Investissements (PPI)</u>



Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

- ✓ Fixe cap pour filières énergétiques
- ✓ Objectifs précis chiffrés définit par période
- ✓ Développement ENR

- ✓ Développement ENR
- ✓ Déploiement installation stockage
- ✓ Efficacité énergétique des bâtiments
- ✓ Mobilité décarbonée

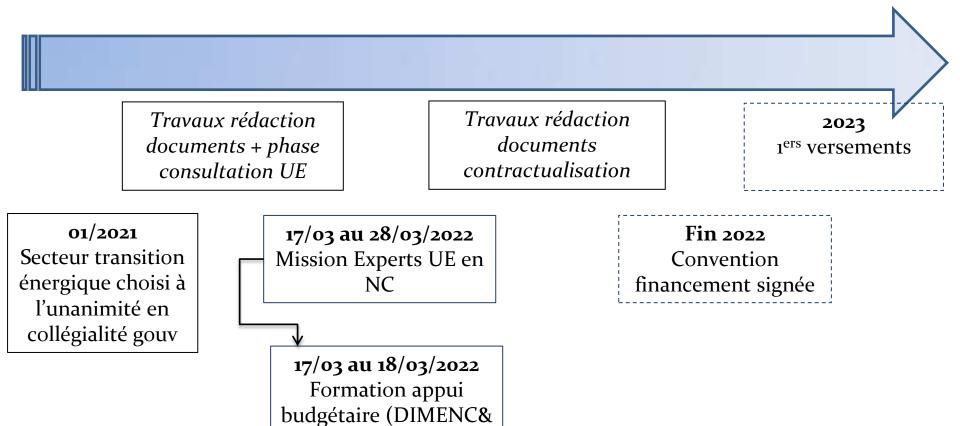
✓ Contribution aux objectifs STENC V1

✓ Contribution aux objectifs STENC V₂

Programme de coopération Union Européenne

- **Objectif** : soutenir la politique calédonienne en matière de transition énergétique.
- Soutien financier potentiel : de 30,9 millions d'euros sous la forme d'un appui budgétaire
- **Programmation**: durée de 7 ans avec des objectifs et des indicateurs largement inspirés du STENC V2
- Échéance : aboutir à une convention de financement fin 2022

Programme de coopération Union Européenne



DBAF)

Un accord entre le GNC, PS, ENERCAL, SLN et PRNC

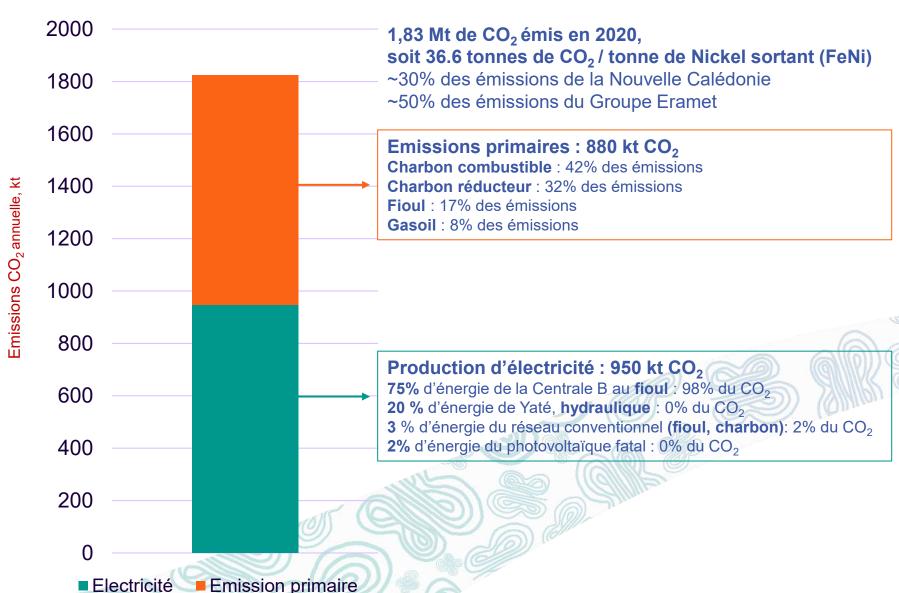
- Accord commun pour s'engager vers la décarbonation du nickel calédonien et parier sur les ENR pour alimenter les usines
- Les métallurgistes sortent d'un modèle d'autoproduction et s'arriment au réseau électrique et au STENC
- Trajectoire sur 10 ans:
 - 1000 MWc de PV au sol
 - Première STEP de 100 MW / 600 MWh en 2026/2027 (et jusqu'à 300 MW / 1800 MWh en 2032)
 - Entre 2023 et 2025, plus de 100 MW de batteries électriques
 - Dès 2025, des unités de production au gaz de pointe seront installé au plus proche de chaque usine métallurgique





Décarbonation à la SLN Perspectives et feuille de route

La SLN émet aujourd'hui une quantité importante de CO₂...



Stratégie de réduction des émissions primaire de CO₂ à horizon 2040 : innovation et adaptation de process dans le cadre de la décarbonation de l'industrie

Réduction progressive des émissions $CO_{2,}$ temporairement avec l'arrivée de la CAT, puis du mix énergétique du réseau calédonien à travers le **STENC2**

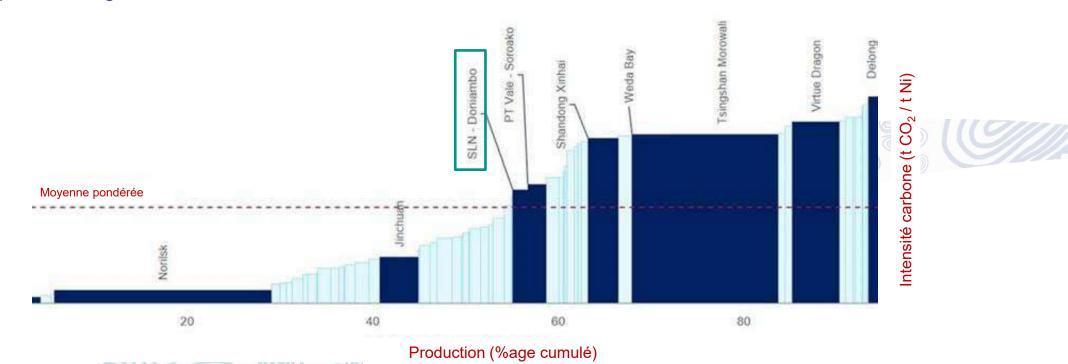




... mais figure parmi les plus vertueux dans l'industrie *pyrométallurgique* du nickel oxydé

Intensité carbone des principaux producteurs de nickel, Scope 1 & 2* (t CO₂ / t Ni)

- > les producteurs de FeNi et de fonte de nickel sont sur la droite de la courbe, tandis que les producteurs de nickel par voie hydrométallurgique sont nettement en-deçà de la moyenne.
- > les producteurs qui bénéficient d'une énergie intégralement décarbonée (100 % hydraulique), ont un avantage compétitif majeur en matière de décarbonation
- > la teneur élevée du minerai calédonien offre un avantage compétitif durable au Territoire, qu'il faut compléter par une énergie décarbonée et bon marché.



Source: Wood McKenzie - 2021





Une ambition de décarbonation qui rejoint les aspirations de la Nouvelle-Calédonie

2022 2025 2030 2040



Transition décisive et préparation de l'avenir :

- > Adoption d'une solution énergétique temporaire
- > Etudes de décarbonation du procédé

Phase 2: 2026 - 2030

Renouveau de la SLN et nouveau visage pour l'usine :

- Mise en service des outils produisant de l'électricité décarbonée et compétitive
- > Décarbonation partielle du procédé

Phase 3: 2031 - 2040

Neutralité carbone et adaptation du procédé :

Adaptation du procédé pour une décarbonation plus poussée sur la base d'études, d'essais et d'investissements à déterminer en phase 1&2



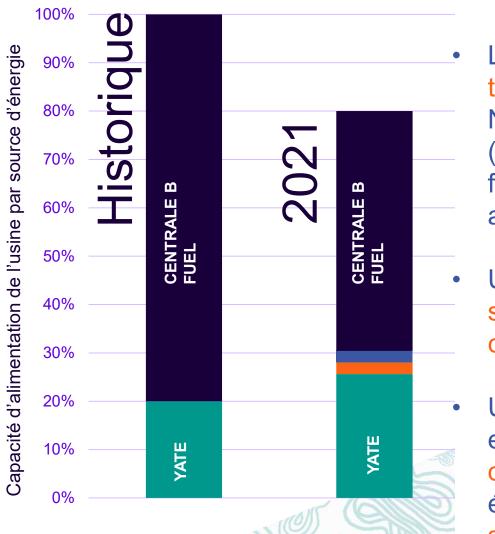








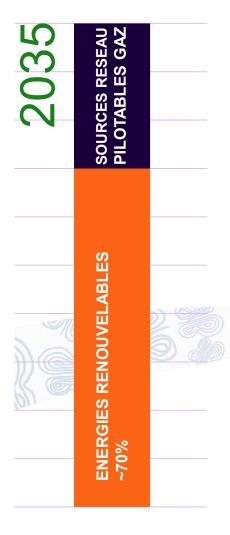
L'ALIMENTATION DE DONIAMBO A HORIZON 2035 :



La SLN fait le choix de la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC2 : en cours de finalisation; grand principes actés)

Une énergie apportée par le système électrique calédonien

Une énergie essentiellement décarbonée, l'intermittence étant compensée par des sources pilotables au gaz







AXES DEVELOPPEMENT DU NOUVEAU MIX ENERGETIQUE CALEDONIEN:

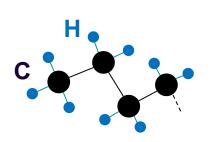
- 2022 : INTENSIFICATION DU DEVELOPPEMENT PHOTOVOLTAIQUE, MOYENS DE STOCKAGE
- 2025 : MISE EN SERVICE DE NOUVELLES CAPACITES PILOTABLES AU GAZ, RETRAIT DU FUEL/CHARBON





Décarbonation de process : l'origine des émissions et les leviers de réduction d'émission

La **combustion d'hydrocarbures** comme **source d'énergie** : sécher, calciner, se mouvoir, etc.



Combustible	Intensité carbone (t Co ₂ /MWh PCI)	Vs. charbon
Charbon	0,35	
Fuel lourd	0,28	-20%
Gaz naturel liquéfié	0,20	-40%
Hydrogène	0	-100%





Management de l'énergie : SLN, 1^{ere} entreprise certifiée en NC



Changement de combustible moins intense en carbone



Electrification/énergie décarbonée ou pile à combustible Le **carbone** utilisé comme **réducteur** des composants minéralisés pour produire le métal



C + métal oxydé → métal + CO₂









Utilisation de 'biocarbone'



 Réduction au dihydrogène >> H₂O

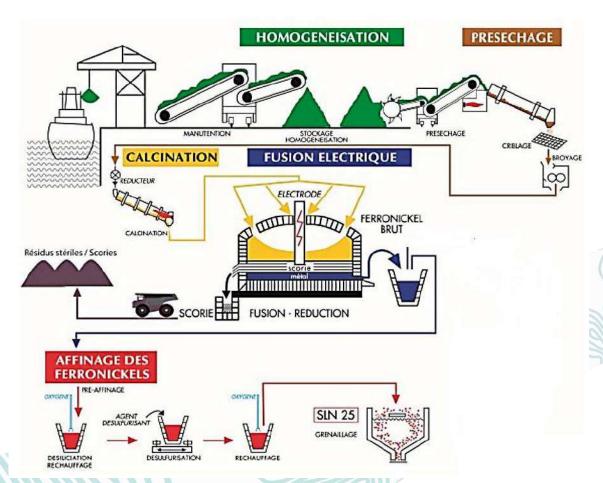




Décarboner les émissions primaires : des pistes à étudier à chaque étape du process, et encore de nombreuses à explorer







ACTIVITE MINIERE 52 kt

- Court-terme : optimisation du processus minier, efficacité énergétique des engins (ISO50001)
- Véhicules électriques / piles à combustible

PRESECHAGE 99 kt

- Court-terme : optimisation du process (ISO50001)
- Changement de combustible moins intense en carbone
- Récupération de chaleur fatale, préséchage au niveau des centres miniers

CALCINATION 412 kt

- Court-terme : optimisation du process (ISO50001)
- Préreduction;
- Changement de combustible moins intense en carbone
- Récupération de chaleur fatale
- Injection de dihydrogène

FUSION 286 kt

- Court-terme : optimisation du process (ISO50001)
- Préreduction; récupération de chaleur fatale



Captation et carbonatation









La décarbonation de la SLN, un défi collectif qui se traduit par une trajectoire commune et incontournable pour :

- sa viabilité économique et sa compétitivité,
- l'atteinte des engagements pris par Eramet,
- la conformité aux objectifs de la Nouvelle-Calédonie et de la France



Plan de décarbonation 2021-2040 Progrès et perspectives



Plan décarbonation 2021 - 2040

Chronologie des différentes phases de décarbonation



Actuellement 1 070 000 tonnes CO₂ émis par an (base bilan CO2 2018 – scope 1 et 2):

- 350 000 tonnes CO₂ / an venant de la consommation électrique
- 280 000 tonnes CO₂ / an émis par la mobilité (diesel) et fours à chaux (HFO) de l'émission CO₂
- 440 000 tonnes CO₂ / an émis par le procédé

2021 - 2025 2026 - 2030 2031 - 2040

Phase 1 : réduction énergie fossile

- Installation graduelle de parc PV pour réduire notre dépendance à l'électricité d'origine fossile (charbon)
- → Signature de l'Accord Cadre.

Phase 2 : décarbonation mobilité + fin énergie fossile

- Transformation graduelle des engins mine en engins électriques ou mix électriques/hydrogènes
- Transformation fours à chaux en GNL / hydrogène
- \rightarrow Emission totale restante (*): 470 000 t CO_2 / an (- 56% sur bilan CO2 scope 1 et 2)

Phase 3: Décarbonation procédé

Technologie encore à définir pour décarboner le procédé

- Emission lors neutralisation (320.000 t CO2/an)
- Emission lors cuisson calcaire pour production chaux (120.000 t CO2/an)
- 🗦 Objectif être « carbon neutral »

Progrès concernant la phase 1 avec TotalEnergies au sein de l'accord cadre.



CO₂ et Electricité

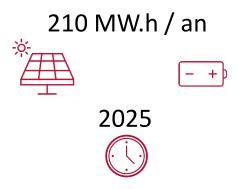
La première étape est en cours de réalisation avec 40 MW PV autorisés pour une mise service fin 2023.



Cette électricité verte se substituera à l'électricité d'origine fossile

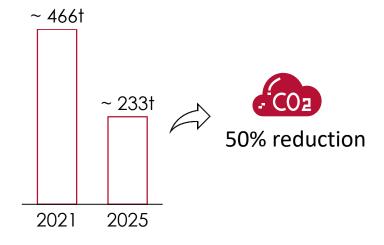
Phase 1: les objectifs

+ de 50% des besoins électriques de PRNC d'origine renouvelable



Localisation des moyens de production et de stockage optimisés avec le réseau

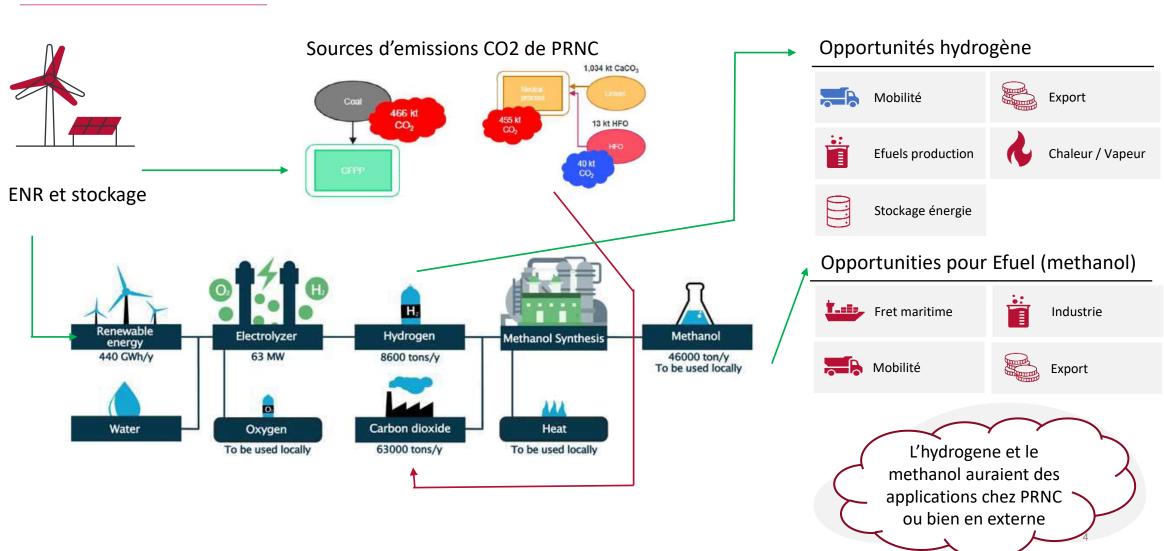
50% de reduction du CO2 "électricité"



Après 2025: poursuivre la decarbonation de l'électricité à partir du reseau.

La suite: initier la décarbonation de la mobilité et de la production de chaleur: la filière Hydrogène.





Valorisation du CO2 concentré de PRNC avec de l'Hydrogène vert produit à partir d'électricité renouvelable pour produire des Efuels.





flux CO₂ à 99.6 % émis par le process de production

~200 kt

Par an





Besoin PRNC pour la mobilité et la production de chaleur

90MW electrolyzeur **90 000t** CO₂

~60 000t de emethanol



Surplus

90MW electrolyzeur **90 000t** CO₂

~ 60 000t of emethanol CO₂ + hydrogen peut produire plusieurs types de efuels: e-methane or e-methanol

Ambition d'un partenariat pour le développement de la filière H2 en Nouvelle Calédonie



- Objectif: préparer un appel à manifestation d'intérêt qui permettrait à PRNC d'initier sa transition énergétique dans les domaines de la production de chaleur et de la mobilité en s'appuyant sur la filière H2, Efuels et valorisation de notre CO2.
- Moyens proposés :
 - Notre site industriel et ses moyens propres
 - Electrolyseur H2 >20 MW (alignement avec les ambitions de l'ADEME)
 - Electricité verte :
 - Sourcée sur le réseau
 - PV + stockage (BESS ou STEP)
- Critères de choix:
 - Justification de la technologie compétitive (fuel cells, efuels...) et l'expérience du développeur industriel sur cette technologie.
 - La pertinence du partenariat / synergies proposées : développeur, producteur, consommateurs (PRNC, industriels et métallurgistes, territoire NC, transport...).
 - Calendrier de mise en production (objectif 2026).





Les évolutions à venir du Système Electrique

Focus sur le réseau de transport et sur le stockage – 3 juin 2022



Une trajectoire de transition de la production qui intègre désormais la métallurgie

Croissance des Energies Renouvelables et décarbonation du thermique (GNL vs charbon/fuel)

2020

80/20

2025

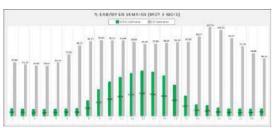
DP 100% EnR

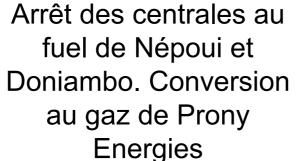
2035

30/70

50% de la DP









Verdissement de la métallurgie





Pour la Distribution Publique Grande Terre, SLN et PRNC :

Développement accéléré du PV au sol <u>spatialisé</u>, essentiellement à Tontouta et Prony: + 1000 MWc en 10 ans

Et du stockage associé : batteries spacialisées et une STEP

Un moyen de production thermique au GNL : Prony 2 Et un moyen de secours à Doniambo

Pour KNS:

A définir : PV, Stockage, conversion du thermique





Doublement Tfo poste de Boulouparis: fait

Extension poste Boulouparis: à faire

Fiabilisation / renforcement poste Ducos : en cours

Renforcement Ducos-Boulouparis : en cours

Extension du poste de Païta : à faire

Extension du poste de Prony : à faire

Création du poste de Tontouta : à faire

Augmentation liaison avec KNS: à faire





Optimisation de la spatialisation et des quantités en cours

Usages : report / décongestion + services système

Chronologiquement : au poste de Boulouparis (1^{er} AO mi-2022) puis Tontouta



Le temps de mettre en service la STEP de Tontouta



Pourquoi une STEP?

- Un stockage d'énergie durable (vs des batteries électrochimiques)
- Une technologie éprouvée de longue date
- Une exploitation maîtrisée par Enercal sur la base de l'expérience Yaté-Néaoua
- Des retombées locales en phase chantier (vs batteries)
- Un investissement à terme beaucoup plus économique que des batteries

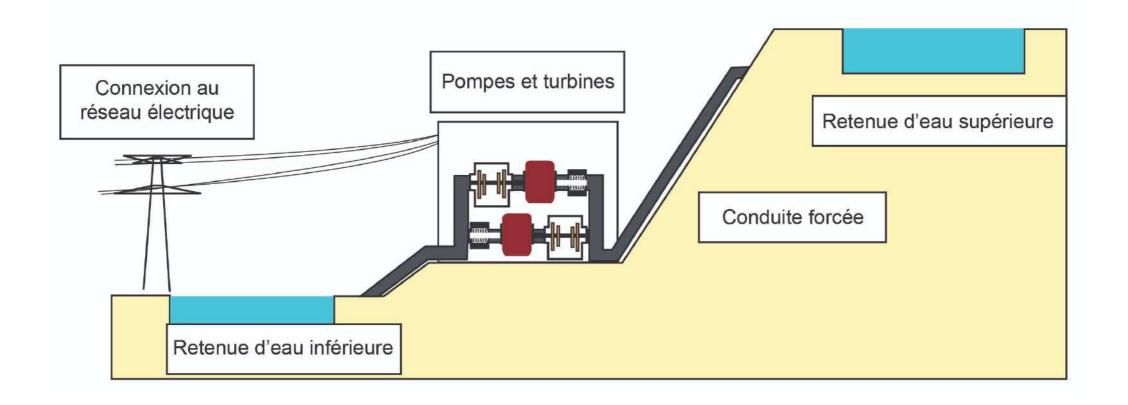
Mais un temps de développement plus long que des batteries et un investissement significatif

Le site retenu est issu d'une recherche large dans le sud de la Grande Terre. Zone de Tontouta retenue du fait :

- De la proximité d'une ligne très haute tension et du Grand Nouméa
- Du fort potentiel PV (plaine ensoleillée avec foncier disponible) pour alimenter les pompes en journée



Stockage d'énergie électrique sous forme d'hydro-électricité : la STEP (Station de Transfert d'Energie par Pompage)





Dimensionnement initial de la STEP: 100 MW / 600 MWh Volume eau = 500 000 m3

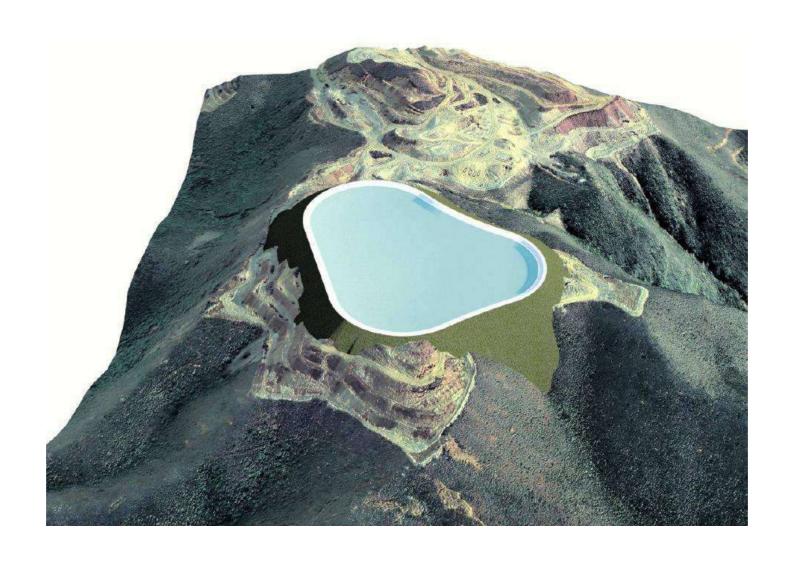
Mise en service estimée début 2028

Possibilité d'évolution ultérieure : + 200 MW / 1200 MWh Volume eau = 1 500 000 m3

700 m de hauteur de chute

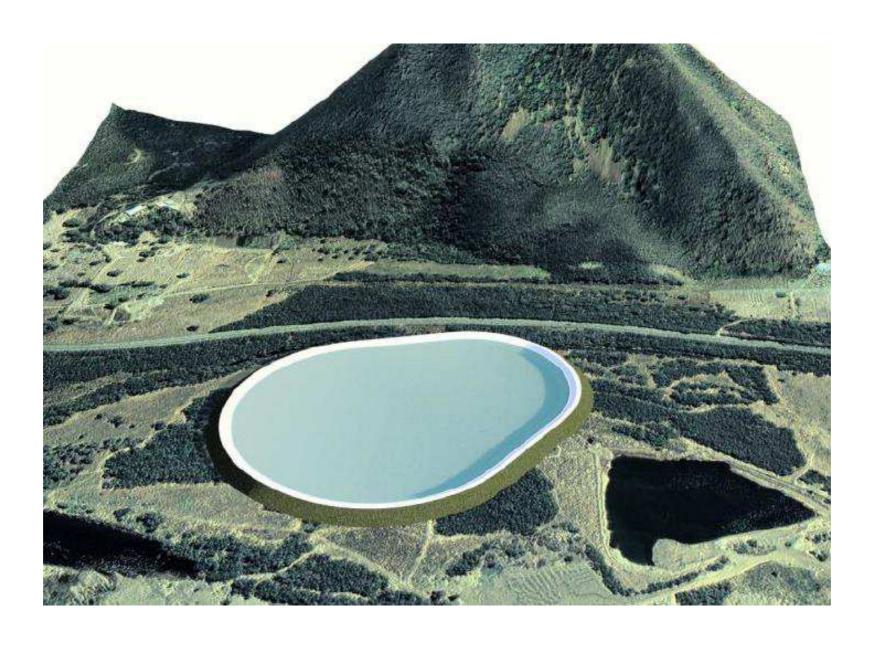






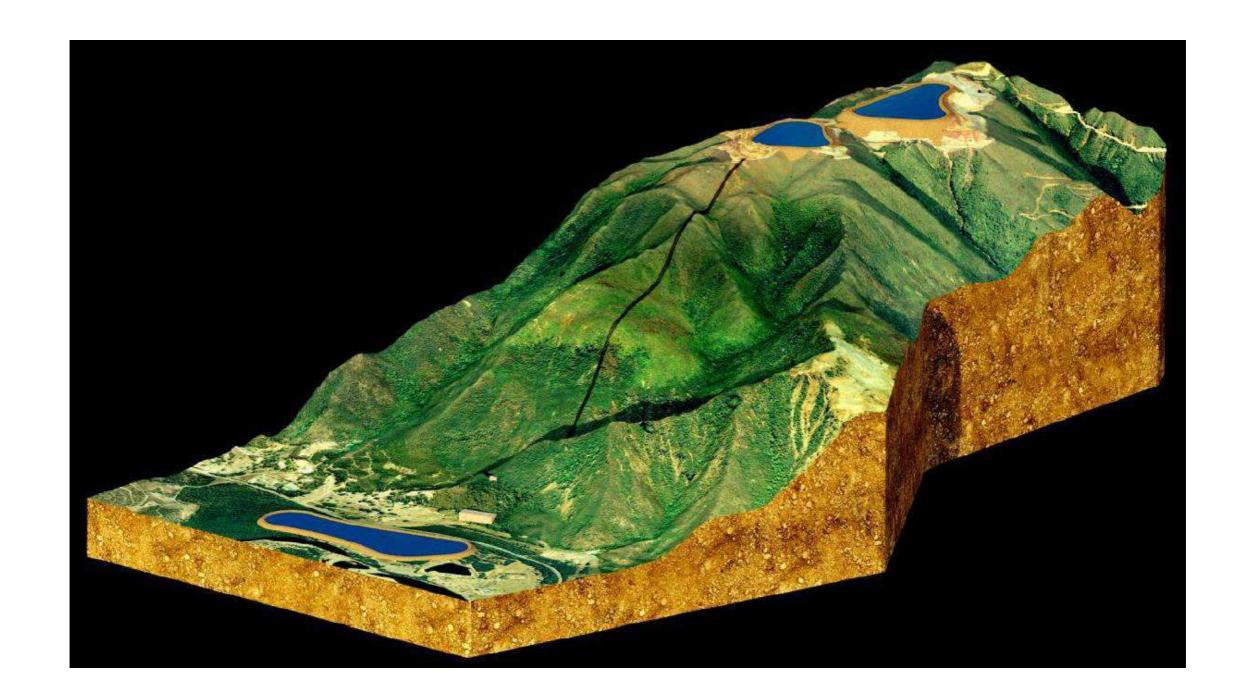


Zoom bassin bas en version 1











- O A travers le STENC V2, volonté d'accélérer le rythme de la transition du mix électrique
- La future PPE va préciser les développements EnR + Stockage et l'évolution du thermique
- La progression rapide du PV au sol va imposer d'implanter du stockage batterie d'ici fin 2025 puis jusqu'à la mise en service de la STEP
- Le réseau HTB va évoluer pour s'adapter aux raccordements de centrales EnR et du stockage;
 essentiellement à Boulouparis, Prony et surtout Tontouta pour les besoins de la DP Grande
 Terre, de SLN et PRNC
- La décarbonation de KNS pourra être gérée localement autour de Vavouto





MERCI POUR VOTRE ATTENTION







L'ACE chargée missions suivantes

- Étre un acteur majeur de la stratégie territoriale pour la transition énergétique autour
- Sensibiliser, informer les consommateurs d'énergie ;
- Soutenir la réalisation d'études et de programmes d'investissement dans le domaine de la transition énergétique, que ce soit pour les administrations ou le monde économique
- Créer et animer des réseaux et des partenariats, en particulier dans l'accompagnement des collectivités locales et des entreprises ;

Nous accompagnons le territoire dans sa transition énergétique:

- en proposant notre expertise technique,
- en accompagnant les investissements dans une perspective d'optimisation et de pérennité de notre économie et des ressources naturelles,
- en favorisant l'innovation et les comportements éco-responsables.

Ecomobilité: engagements

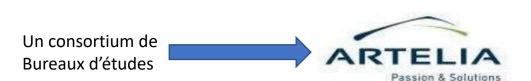


L'ACE DIMENC travaillé concert deux plans

- Le périmètre règlementaire côté DIMENC: présentation au Congrès et au GNC de deux textes encadrant le déploiement des bornes de recharge:
 - Délibération n 143 du 23 avril 2021 relative aux infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques
 - □ Arrêté pris en application de la délibération N 143 du 23/04/2021 relative aux infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques
- Le périmètre technique et opérationnel pour l'ACE : réalisation d'une étude pour le maillage du territoire en installations de recharge pour véhicules électrique (IRVE)



Parmi les dossiers structurants engagés par l'ACE en 2021, figurait la réalisation d'une étude pour le maillage du territoire en Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)







Des partenaires techniques et financiers











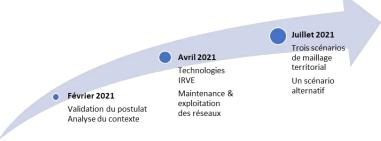
Des parties prenantes







Les trois phases de l'étude ont été achevées en juillet 2021.





✓ Cadrage du schéma directeur et de ses objectifs

Le schéma directeur de maillage du territoire permettra de maximiser l'utilisation du surplus de la production photovoltaïque pour alimenter les bornes de recharge.

Cela implique en termes de préconisations générales:

- ☐ La recharge doit être encouragée en journée (créneau 11h00/14h00)
- ☐ La stratégie d'implantation doit privilégier les lieux de travail
- Le schéma directeur des bornes de recharge doit intégrer une stratégie de multimodalités en implantant également des bornes de recharge dans des parking relais, pôles multimodaux, aires de covoiturages etc...

Etudes comportementales

Motifs de déplacement	Pourcentage	
Déplacements domicile-travail (secteur privé)	20%	
Déplacements domicile-travail (secteur public)	30%	
Achats	20%	
Etudes	2%	
Sport, culture, loisirs	12%	
Santé, soins, démarches	12%	
Restauration	4%	



✓ Trois scénarios étudiés suivant 6 critères

	Scénario 1 : Tendanciel	Scénario 2 : Incitation forte vers le véhicule électrique	Scénario 3 : Evolution des mobilités
Nombre de véhicules électriques en circulation	15 100	18 500	12 800
Taux de conversion du véhicule thermique au véhicule électrique	Moyen	Fort	Moyen
Part modale du véhicule particulier	Forte	Forte	Moyenne
Part modale des modes alternatifs (transports en commun, vélo, etc.) et part de l'intermodalité	Moyenne	Moyenne	Forte
Localisation des bornes pour l'usage trafic local	Répartition homogène des bornes de recharge sur le territoire (axé sur les lieux générateurs de déplacements : lieux d'activités, d'intérêt)	Répartition homogène des bornes de recharge sur le territoire (axé sur les lieux générateurs de déplacements : lieux d'activités, d'intérêt)	Répartition des bornes de recharges concentrée au niveau des pôles d'intermodalité pour les déplacements domicile-travail et au niveau des lieux générateurs de déplacement dans une moindre mesure
Localisation des bornes pour l'usage trafic de transit	Au niveau des axes de transit sur les emplacements sur lesquels les usagers sont susceptibles de faire une pause au cours de leur trajet tels que les stations-services, les restaurants,	Au niveau des axes de transit sur les emplacements sur lesquels les usagers sont susceptibles de faire une pause au cours de leur trajet tels que les stations-services, les restaurants,	Au niveau des axes de transit sur les emplacements sur lesquels les usagers sont susceptibles de faire une pause au cours de leur trajet tels que les stationsservices, les restaurants,

C'est le scénario 2 volontariste qui a été retenu pour déployer les préconisations, ce scénario restant conforme aux attendus du STENC 2.0

18.500 VE en année 2030. Pour information, cela représente aujourd'hui 10 % du parc roulant

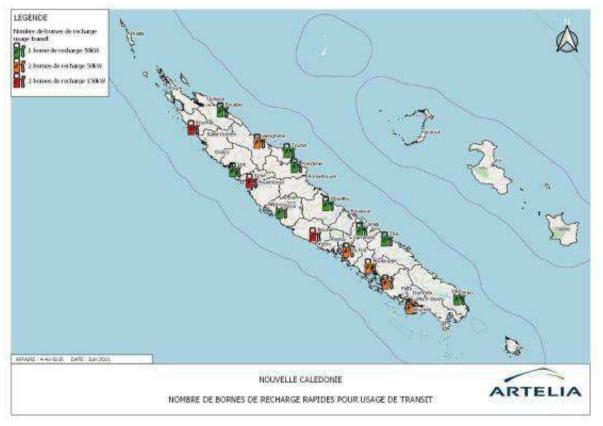


- ✓ Déployer la stratégie de maillage du territoire en 3 phases
 - 2024 : déploiement d'un point de charge pour 5 véhicules électriques, afin de favoriser la recharge sur l'espace public, ainsi que l'énergie électrique produite par les centrales PV en journée.
 - 2027: déploiement d'un point de charge pour 10 véhicules électriques (ratio qui tient compte de l'incertitude liée à l'évolution possible du parc de batteries chez les particuliers après le déploiement de l'auto consommation PV)
 - 2030: déploiement d'un point de charge pour 10 véhicules électriques (ratio qui tient compte de l'incertitude liée à l'évolution des technologies de batteries de recharge et des bornes elles mêmes)

Illustration: en cas de prévisions de ventes de 200 VE neufs sur une année, cela sousentend qu'il faudra implanter 40 IRVE sur le territoire



- ✓ Pour l'usage des VE en longue distance, deux types de bornes de recharge rapide (moins de 30 mn pour une recharge complète) sont préconisés avec un déploiement le long des axes de transit (RT 1 et routes transversales) :
 - ☐ Les IRVE de 50 à 150 kW
 - ☐ Les IRVE de plus de 150 KW



Les configurations possibles



✓ Plusieurs configurations d'installation de matériel seront proposées

Configuration classique. L'ensemble des composants constituant la borne de recharge sont regroupés dans une même enveloppe

Dans cette configuration, plusieurs modules de recharge sont reliés à une station de recharge (installation en



Figure 12 - Figure : Borne de recharge rapide Fasteo AC/DC - CAHORS



Figure 14 - Station et modules de recharge haute puissance E-totem

Le maillage du territoire en IRVE Une stratégie de recharge



- ✓ Une stratégie de recharge pour garantir un déploiement des IRVE le plus efficace possible
 - ☐ Charge normale: dans les parkings publics à proximité des lieux de travail ou d'autres moyens de transports (parking relais) où les usagers stationnent pour une longue durée
 - ☐ Charge accélérée : dans les zones de loisirs, d'activités culturelles, sportives, les zones de commerces, d'activités touristiques afin d'assurer une recharge d'appoint
 - ☐ Charge rapide: aux abords des principaux axes routiers

Autres solutions de recharge:

- L'installation de bornes de recharge ouvertes au public au abords des mairies: les collectivités doivent jouer un rôle moteur dans le déploiement du VE sur le territoire (flotte communale électrique)
- Le développement de solutions d'autopartage de véhicules électriques: dispositif pouvant se révéler intéressant pour les îles où il y a un important parc de véhicules de location

Le maillage du territoire en IRVE Organisation et acteurs



- ✓ Un montage organisationnel intégrant l'ensemble des acteurs du système de l'électromobilité
 □ Les investisseurs dans les infrastructures de bornes de recharge investisseurs et propriétaires ils seront à l'initiative du déploiement du
 - Les investisseurs dans les infrastructures de bornes de recharge investisseurs et propriétaires, ils seront à l'initiative du déploiement du réseau (investisseurs d'autopartage, pouvoirs publics, concessionnaires automobiles, autres investisseurs privés). Ils peuvent opérer le service en propre ou déléguer. Ils lanceront les AO
 - Les commercialisateurs de service de charge : distribution des abonnements, facturation, relation client etc.... (concessionnaires automobiles, opérateurs de réseaux privés, collectivités territoriales, exploitants de parking etc...)
 - Les exploitants de points de charge : cela recouvre la maintenance et la supervision du matériel et du réseau. Ce sont soit des collectivités territoriales, soit des prestataires de service énergétique. Ils peuvent être également commercialisateurs.
 - Les concessionnaires automobiles et les fournisseurs de solutions de navigation : les fournisseurs de solution de navigation développent et vendent des services associés aux VE (location de batteries, accompagnement à la navigation, services embarqués etc...)

Le maillage du territoire en IRVE Prochaines étapes à court terme



- ☐ Proposer des incitations à l'installation d'IRVE: subventions sur l'investissement à destination des collectivités et des entreprises, des zones commerciales (sous conditions), des habitats collectifs etc...
- ☐ Inciter à l'usage des véhicules électriques: gratuité temporaire du stationnement pour les VE, autorisation à l'emploi des zones réservées
- □ Adapter la règlementation pour favoriser l'usage du VE: obligation d'une intégration progressive des VE dans les flottes des collectivités, dans les AO des marchés publics
- ☐ Revoir l'homologation des véhicules: actuellement uniquement basée sur la déclaration des constructeurs (objectif: réduire l'importation de véhicules polluants)
- ☐ Mettre en place un contrôle de la pollution des véhicules
- ☐ Intégrer le « droit à la prise » dans les plans d'urbanisme directeurs au niveau des provinces

Le maillage du territoire en IRVE Prochaines étapes à court terme



☐ Organiser l'interopérabilité du réseau



☐ Proposer des incitations à l'achat d'IRVE: exonération de taxes à l'investissement, prime à l'achat d'un VE, réduction d'impôts, révision du calcul de la puissance administrative des VE

Déploiement de l'électromobilité Actions engagées



- ☐ Présentation par l'ACE des résultats de l'étude sur le maillage du territoire en IRVE à l'ensemble des parties prenantes en février
- ☐ Création en mars d'un Comité de Pilotage sous l'égide du Gouvernement (cabinet CG) en avril 2022 : composé de toutes les parties prenantes du secteur (Cabinet CG Cabinet GT Cabinet AD DIMENC ADEME SYNERGIE ENERCAL Communes Pétroliers
- □ Déploiement d'une stratégie autour de 4 thématiques proposée au cours du premier COPIL en mai 2022 :
 - ✓ Recharge des véhicules (interopérabilité des IRVE, tarif de recharge, déploiement des IRVE)
 - √ Véhicules électriques (fiscalité incitative, classification des véhicules, incitation à la conversion de flottes)
 - ✓ Stratégie (dispositifs incitatifs proposés par le GNC et évaluation d'un accompagnement de l'Etat)
 - ✓ Pilotage des actions (plan d'action partagé, coordination et communication uniformes des acteurs)

Déploiement de l'électromobilité Décisions du COPIL de mai 2022



☐ Plan d'actions prioritaires déployé comme suit :

Adopter une communication commune sur le bien fondé et le portage de la mobilité électrique auprès de la population

Définir une structure de prix confirmant qu'un « plein électrique est plus économe qu'un « plein thermique

Renforcer l'installation de bornes de recharge notamment par un maillage sécurisant pour les trajets longue distance

Envoyer des signaux tarifaires incitatifs à l'achat d'un VE:

Déductibilité des bornes et batteries à destination des particuliers via la niche des travaux verts (IRPP)

Révision du niveau d'amortissement comptable pour les entreprises sur les VE

Eligibilité des bornes de recharge à la défiscalisation pour les entreprises et dans le cadre des DSP

Etudier la pertinence de la mise en œuvre de solutions de financements en leasing pour les véhicules 100 % VE

Former et informer le public sur les idées préconçues (risque incendie, autonomie, fin de vie du VE etc...)



MERCI DE VOTRE ATTENTION





Pour nous contacter:

Agence Calédonienne de l'Énergie

Immeuble SECAL 40 rue Félix Trombe BP 1626 98830 Dumbéa

contact@agence energie.nc

La direction: Tél. 28 58 28

L'équipe technique : Tél. 28 52 71



www.agence-energie.nc



Agence Calédonienne de l'Énergie - ACE



Agence Calédonienne de l'Energie - ACE

Schéma pour la transition énergétique de Nouvelle Calédonie

Syne gie

Vendredi 3 juin 2022 Station N

Ce que prévoit le STENC 2

Objectif : réduction de 70% des GES d'ici 2035

"L'action sur l'efficacité et la sobriété sera principalement orientée sur les secteurs les plus émissifs (industrie, transport, bâtiment, collectivités et particuliers)"

□ Ambition 3 : accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne

★Objectif 2030 : - 30 % de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire comparativement à 2019

★Objectif 2025 : - 35 % de la consommation énergétique de l'administration



Bâtiments et usages

Approche globale nécessaire pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Objectif: performance minimum d'un bâtiment / améliorer le confort thermique des occupants

Action: Incitation à la pratique de la norme PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS (PEB)

- Cible les bâtiments résidentiels et tertiaires
- Concerne l'enveloppe des bâtiments et les équipements énergétiques liés



Eau chaude sanitaire

Principal poste de consommation du résidentiel La majorité des systèmes d'ECS reste 100% électrique

Objectif: Inciter à l'usage des équipements performants et adapté aux besoins pour réduire la consommation énergétique associée

Action : Structuration de la FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE.

- Banc de mesure de performance des équipements ECS
- Mécanisme financier pour l'accès aux ménages à faible revenus
- Organisme de supervision et contrôle qualité



Froid & climatisation

Climatisation souvent le 1er poste de consommation énergétique

Objectif: préparer la filière aux évolutions du secteur, notamment les gaz frigorigènes

Action: Structuration de la FILIÈRE CLIMATISATION & PRODUCTION DE FROID.

- Réalisation d'un état des lieux collaboratif en 2021
- Plan d'action 2022/2023 validé par les acteurs
- 5 thématiques : compétences, matériel, commande, maintenance, déchets.



Diagnostic énergie & CPE

Connaitre ses consommations et ses besoins pour savoir sur quoi agir

Objectif: identifier la pertinence de développer les Société de Service Efficacité Energétique (ESCO), structurer l'offre pour généraliser les diagnostics énergies

Action: Structuration de la FILIÈRE ÉTUDES ET SOCIÉTÉ DE SERVICE ENERGÉTIQUE.

- Production d'un état des lieux (bilan CTME et ACE)
- Aide à la structuration (qualification, procédure et accompagnement...)
- Développement des Société de Service Energétique pour généraliser les Contrat de Performance énergétique (CPE)



Maîtrise de l'énergie

La maîtrise de l'énergie, pilier de la transition énergétique

L'énergie la moins chère c'est toujours celle consomme pas !

Amélioration énergétique des bâtiments

- Fort potentiel d'amélioration
- Rendre possible les CPE publics
- Généraliser les bonnes pratiques
- Anticiper le transfert du transports vers le bâtiment

Approche globale

- Révision de la grille tarifaire
- Identifier les solutions de financement
- Garantir un résultat minimal



Schéma pour la transition énergétique de Nouvelle Calédonie

Syne gie

En vous remerciant de votre attention